



## Commission de la jeunesse

3151 - Cité scientifique des jeunes Le Vaisseau

### Conventions de partenariat et contrat de cession de droits d'auteur entre différents acteurs et le Département pour l'activité du Vaisseau

Rapport n° CP/2013/186

#### Service gestionnaire :

Le Vaisseau

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une série de conventions de partenariat avec l'association 'Société d'Apiculture-1869', des acteurs économiques du Bas-Rhin, l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif, ainsi qu'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur un élément interactif.

#### 1 - Convention de partenariat avec la Société d'Apiculture de Strasbourg - 1869

Le Vaisseau, équipement du Conseil Général du Bas-Rhin, accueille chaque année plus de 150.000 visiteurs, son jardin - espace de l'exposition permanente - a pour but de sensibiliser son public au respect de l'environnement, à la découverte de la nature, aux techniques de collaboration entre l'Homme et la nature et plus particulièrement, dans le cadre de cette convention de partenariat, à la préservation et à la familiarisation du public avec l'abeille.

La convention, jointe en annexe du présent rapport, formalise ce partenariat. La Société d'Apiculture de Strasbourg-1869 s'engage à assumer la responsabilité du suivi des ruches du jardin du Vaisseau notamment par le maintien d'un cheptel de cinq colonies et les visites d'entretien nécessaires mais aussi à participer à des animations vers le public du Vaisseau et assurer une mission de formation en faveur de son personnel.

Le Vaisseau s'engage à verser annuellement un soutien financier à hauteur de 1 000 € pour ce suivi.

#### 2 - Conventions de partenariat avec COOP – Alsace, IKEA Strasbourg, Centre commercial Rive Etoile et UGC Ciné Cité

Notre assemblée a décidé, lors de sa réunion plénière de décembre 2012, d'adopter un tarif d'accès préférentiel de 6 € à toute personne concernée par une opération promotionnelle collective et/ou partenariale annoncée préalablement.

Les quatre conventions, jointes en annexe du présent rapport, formalisent ces partenariats. Les partenaires concernés s'engagent à assurer la promotion du vaisseau auprès de ses membres en échange de ce tarif d'accès préférentiel.

#### 3 - Mécénat avec le Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel souhaite soutenir l'activité de médiation et de vulgarisation scientifique développée par le Vaisseau, notamment en direction des jeunes. Dans le cadre d'une convention de mécénat, jointe en annexe, le Crédit Mutuel s'engage à verser un soutien financier à hauteur de 10 000 €, notamment pour développer l'activité culturelle de cet équipement de culture scientifique et technique.

Pour sa part, le Vaisseau s'engage à offrir des contreparties matérielles à hauteur de 2 500 € (entrées en contremarques ou réduction sur un espace dans le cadre d'une soirée privative)

et des contreparties immatérielles (présence du logo du Crédit Mutuel sur le dossier de presse du vaisseau et les journaux de bord de l'année).

#### 4 - Convention de partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA)

Le Département souhaite confier à l'INSA, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui a pour mission la formation principale initiale d'ingénieurs et d'architectes, la réalisation d'une étude intitulée « Réflexion globale sur les réaménagements possibles des différents espaces du Vaisseau » ; cette étude sera conduite par des enseignants du département Architecture de l'INSA et confiée à une quarantaine d'étudiants de ce département.

Les propositions qui seront formulées à la suite de cette étude ont pour objectif d'aider le Département à affiner le projet de fonctionnement du Vaisseau, de s'inscrire dans une vision prospective, et d'envisager des solutions les plus pertinentes et les plus économiques.

Cette étude contribue largement à la formation des étudiants de l'INSA.  
Le montant global de l'étude s'élève à 4784 € TTC.

En annexe au présent rapport, vous trouverez la convention qui formalise ce partenariat.

#### 5 - Contrat de cession de droits d'auteur et contrat de partenariat avec l'Institut de Recherches contre les cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD)

Le Vaisseau a commandé le 17 février 2012 à M. Frédéric TRITON des prestations d'analyses, de conception et de réalisation technique d'un storyboard (représentation illustrée d'un film avant sa réalisation) et d'une production graphique pour un montant de 5 350 €.

Ces prestations ont été réalisées et payées.

Toutefois, cette commande ne prévoyait pas expressément la cession au profit du Conseil Général du Bas-Rhin des droits de propriété intellectuelle que détiendrait M. Frédéric TRITON sur les résultats de ces prestations.

Il convient à présent de compléter cette commande en régularisant formellement la cession au profit du Conseil Général des droits d'auteur dont M. Frédéric TRITON est titulaire.  
Le contrat de cession, joint en annexe, régularise ce transfert de droits d'auteur.

Cette régularisation est indispensable à la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de Recherches contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD) associé à la société ALTRAN (conseil en innovation et ingénierie avancée) pour développer un Bloc Logiciel dont cet élément fera partie intégrante.

En effet, l'IRCAD a proposé au Vaisseau un partenariat en vue de développer un élément interactif original « sans contact » ayant pour thème les organes et le fonctionnement du corps humain; l'élément interactif développé avec M. TRITON est le fruit de l'ensemble de l'apport de chacune des parties.

Ce projet a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'anatomie et à la chirurgie ; cette nouvelle technologique devrait être intégrée au sein des expositions permanentes du Vaisseau.

Le contrat de partenariat figure en annexe du présent rapport ; il définit les contributions des parties, la nature du Bloc Logiciel et son développement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22135	011-611-3111	80 000,00 €	80 000,00 €	1 000,00 €
22140	011-62268-3111	100 000,00 €	62 447,18 €	4 784,00 €

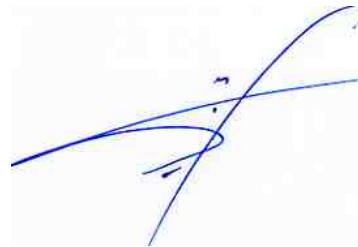
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les conventions de partenariat à intervenir entre le Département et la Société d'Apiculture de Strasbourg-1869, les sociétés COOP Alsace, IKEA Strasbourg, Centre Commercial Rive Etoile et UGC Ciné Cité, la convention de mécénat entre le Crédit Mutuel et le Département, ainsi que les conventions de partenariat entre l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg et l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif, ainsi que le contrat de cession des droits d'auteur entre le département et M.Frédéric TRITON.*

*Elle autorise, par ailleurs, le Président du Conseil Général à signer ces conventions ainsi que le contrat de cession des droits d'auteur entre M Frédéric TRITON et le département.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL